

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 724

présenté par

M. Piron, M. Benoit, M. de Courson, M. Degallaix, M. Demilly, M. Folliot, M. Fromantin,
M. Hillmeyer, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Sonia Lagarde, M. Maurice Leroy,
M. Morin, M. Pancher, M. Reynier, M. Richard, Mme Sage, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu,
M. Tuaiva, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 37, après le mot :

« organise »,

insérer les mots :

« , en conférence territoriale d'action publique, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à placer dans le cadre des conférences territoriales d'action publique (CTAP) le débat sur l'évolution des organismes que les départements ont créés ou auxquels ils participent pour concourir au développement économique de leur territoire. Cette disposition a été supprimée par le Sénat.